Envoyé en préfecture le 02/06/2026
Reçu en préfecture le 02/06/2026
Publié le
ID : 022-200056703-20260529-DB2026052907-DE

DEPARTEMENT DES COTES-D'ARMOR

N°2026-05-29-07

COMMUNE DE PORDIC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf mai à dix-huit heures et trente minutes, les conseillers municipaux de Pordic légalement convoqués le vingt et un mai 2026 se sont réunis en séance publique sous la Présidence de Madame Michelle CARMES, Maire.

Sont convoqués : Michelle CARMES, Robert ROLANDO, Patricia BRIAND-FALLER, Alain LEIKINE, Isabelle ANTOINE, Pierrick LE NOANE, Carine RENAUDIER-LASSALLE, Patrick PEDRON, Annick ROUXEL-CALVEZ, Françoise BAUVI, Bertrand HARDY, Rozen AUDOUARD, Brigitte CHALVET, Philippe SAUMONT, Pierre-Emmanuel FAUJOUR, Thierry VAUDIN, Françoise VATIER, Johan HECQUARD, Corentin LE GALL, Solène ARZUR, Kevin LAINE, Clémence DIRMEIKIS, Marion MEREL, Victor IKEAKOR, Gilbert MALLEDANT, Martine BOSCHER, Loïc TARDY, Laëtitia MORIN, Fanny DELVALLEE, Anthony HOURDEL, Léo TOUPIN, Pascal URO, Martine BOUTRY.

PRESENTS : Michelle CARMES, Robert ROLANDO, Patricia BRIAND-FALLER, Alain LEIKINE, Isabelle ANTOINE, Pierrick LE NOANE, Carine RENAUDIER-LASSALLE, Patrick PEDRON, Annick ROUXEL-CALVEZ, Françoise BAUVI, Bertrand HARDY, Brigitte CHALVET, Thierry VAUDIN *(arrive avant le vote du point 4)*, Françoise VATIER, Johan HECQUARD, Corentin LE GALL, Solène ARZUR, Kevin LAINE, Victor IKEAKOR, Gilbert MALLEDANT, Martine BOSCHER, Loïc TARDY, Laëtitia MORIN, Fanny DELVALLEE, Anthony HOURDEL, Pascal URO, Martine BOUTRY.

ABSENT(S) REPRÉSENTÉ (E.S) :
Philippe SAUMONT donne pouvoir à Patrick PEDRON
Rozen AUDOUARD donne pouvoir à Françoise BAUVI
Marion MEREL donne pouvoir à Françoise VATIER
Clémence DIRMEIKIS donne pouvoir à Isabelle ANTOINE
Pierre-Emmanuel FAUJOUR donne pouvoir à Brigitte CHALVET
Léo TOUPIN donne pouvoir à Anthony HOURDEL

ABSENT(S) / EXCUSE (E.S) :

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Isabelle ANTOINE

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 27
Nombre de votants : 33

***

7. Fin de la mise à disposition du site de l'ancienne station d'épuration de Tréméloir :

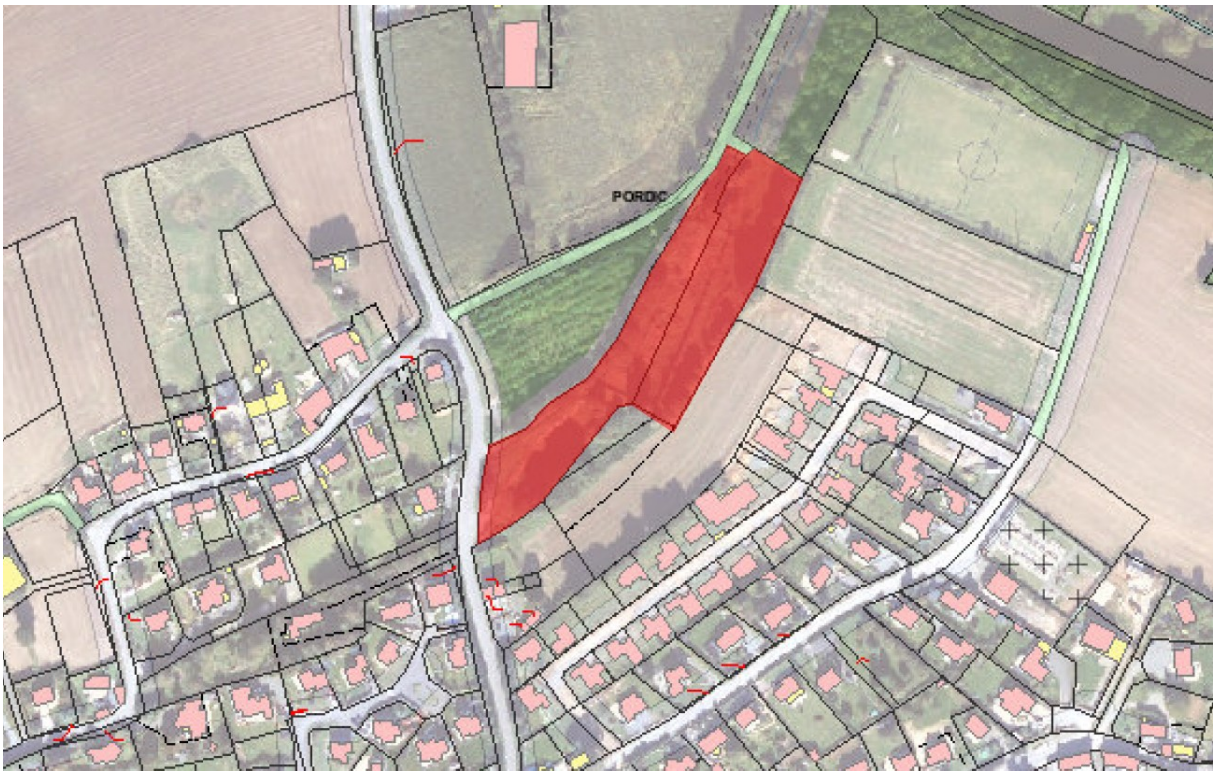
Rapporteur : Monsieur Patrick PEDRON, Adjoint aux travaux, voirie et bâtiments

Pièces annexes : DB SBAA

Envoyé en préfecture le 02/06/2026
Reçu en préfecture le 02/06/2026
Publié le
ID : 022-200056703-20260529-DB2026052907-DE

RAPPORT DE SYNTHESE

La commune de Pordic est propriétaire du site de l'ancienne station d'épuration de Tréméloir, situé au lieu-dit « Les Rochettes », cadastré sections ZB n°379 et ZB n°40.



Cette station d'épuration, mise en service en 2005, était dédiée au traitement des eaux usées du bourg de Tréméloir. Toutefois, des non-conformités liées au traitement ont été constatées durant l'exploitation de cet équipement.

Une étude d'acceptabilité menée en 2016 a conclu à la nécessité de transférer les effluents de Tréméloir vers le système d'assainissement de Pordic afin qu'ils soient traités par la station d'épuration de Binic-Étables-sur-Mer.

Les travaux de transfert des effluents ont été réalisés au cours de l'année 2017.

Depuis cette date, et en accord avec la commune de Pordic ainsi qu'avec la Direction Départementale des Territoires et de la Mer, les équipements nécessaires à l'exploitation de l'ancienne station d'épuration ont été déposés, comprenant notamment les clôtures et les terrassements, afin de permettre la remise en état du terrain.

Une visite contradictoire de terrain, réalisée le 13 novembre 2024, a validé les travaux de remise en état du site.

Il convient désormais que la commune de Pordic recouvre l'ensemble de ses droits et obligations sur ce terrain désaffecté. À cette fin, il est nécessaire d'adopter une délibération concordante avec celle de Saint-Brieuc Armor Agglomération, annexée à la présente délibération, afin de finaliser le retour du bien à la commune.

Il est par ailleurs précisé que le poste de relevage créé dans le cadre des travaux de transfert est

Envoyé en préfecture le 02/06/2026
Reçu en préfecture le 02/06/2026
Publié le
ID : 022-200056703-20260529-DB2026052907-DE

implanté sur cette parcelle. Une convention d'occupation du domaine public pourra être établie afin de régulariser cette occupation.

DÉLIBÉRATION

Vu l'avis favorable rendu par la commission mixte bâtiments voirie et travaux & commission urbanisme et aménagements en date du 16 Mai 2026 ;

Vu la délibération SBAA en date du 27/11/2025 DB-230-2025 relative à la désaffectation de bien et fin de mise à disposition du site de l'ancienne station d'épuration de Pordic / Tréméloir

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **D'approuver** le retour à la commune de Pordic des parcelles cadastrées section ZB n°379 et n°40 situées au lieu-dit « Les Rochettes », anciennement affectées à la station d'épuration de Tréméloir ;

- **De prendre acte** de la remise en état du site validée lors de la visite contradictoire du 13 novembre 2024 ;

- **D'approuver** la délibération concordante avec celle de Saint-Brieuc Armor Agglomération annexée à la présente ;

- **D'autoriser** Madame le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération, notamment toute convention relative à l'occupation du domaine public pour le poste de relevage implanté sur le site.

Fait et délibéré les mois, jour et an susdits
Pour extrait conforme,
Madame Le Maire,
Michelle CARMES.